

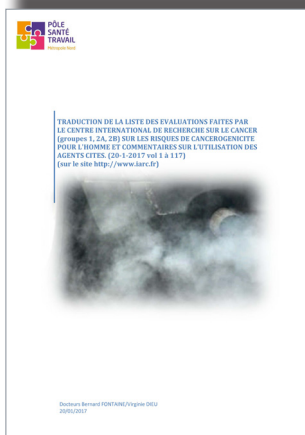
Groupe ASMT Toxicologie : actualités

# Cancérogénicité des agents chimiques : traduction en français des monographies 1 à 117 du CIRC

Les Drs Bernard Fontaine et Virginie Dieu, médecins du travail et toxicologues industriels, ont mis à jour la traduction, en français, des listes résultant du travail des groupes d'experts du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) des monographies 1 à 117.

Egalement membres du Groupe AMST (Action Scientifique en Milieu de Travail) Toxicologie du Cisme, les Drs Fontaine et Dieu ont gracieusement et en avant-première mis à disposition du Cisme et des préventeurs des Services ce document intitulé *"Traduction de la liste des évaluations faites par le Centre International de Recherche sur le Cancer (groupes 1, 2A et 2B) sur les risques de cancérogénicité pour l'homme et commentaires sur l'utilisation des agents cités (20-1-2017 vol 1 à 117)"*.

En libre accès sur le site Internet du Cisme, ce document présente les listes traduites en français des groupes 1 (cancérogènes), 2A (probablement



Stades des cancers	Preuves suffisantes chez l'homme	Preuves limitées chez l'homme
Lèvres	Agents des groupes 1, 2A, 2B	Agents des groupes 1, 2A, 2B
Bouche	Agents des groupes 1, 2A, 2B	Agents des groupes 1, 2A, 2B
Amygdales	Agents des groupes 1, 2A, 2B	Agents des groupes 1, 2A, 2B
Glottes larynxes	Agents des groupes 1, 2A, 2B	Agents des groupes 1, 2A, 2B
Pharynx	Agents des groupes 1, 2A, 2B	Agents des groupes 1, 2A, 2B
Nasopharynx	Agents des groupes 1, 2A, 2B	Agents des groupes 1, 2A, 2B
Vaïes	Agents des groupes 1, 2A, 2B	Agents des groupes 1, 2A, 2B
Œsophage	Agents des groupes 1, 2A, 2B	Agents des groupes 1, 2A, 2B
Estomac	Agents des groupes 1, 2A, 2B	Agents des groupes 1, 2A, 2B
Colo et rectum	Agents des groupes 1, 2A, 2B	Agents des groupes 1, 2A, 2B
Foie et vésicule biliaire	Agents des groupes 1, 2A, 2B	Agents des groupes 1, 2A, 2B

cancérogènes), 2B (peut-être cancérogènes), accompagnées pour la plupart des agents, des circonstances d'exposition antérieures et/ou actuelles les plus fréquentes.

En outre, sont également mentionnés les numéros CAS, les synonymes les plus utilisés, les noms commerciaux pour les médicaments vendus (ou ayant été vendus) en France, les formules chimiques développées pour les arylamines (amines aromatiques), ainsi

que les numéros des tableaux de maladies professionnelles (régimes général et agricole).

Par ailleurs, ils ont constitué un tableau des *"Agents cancérogènes chez l'homme, des groupes 1, 2A, 2B du CIRC jusqu'à la monographie 117 incluse. Preuves suffisantes et limitées selon les sites"*, indiquant, par site de cancer, les substances, consommations, agents et techniques de fabrication / production cancérogènes et pour lesquels des preuves suffisantes ou limitées chez l'homme ont été mises en évidence dans les publications scientifiques de références.

Pour consulter ces documents : <http://www.cisme.org/article/236/L-action-scientifique-en-toxicologie.aspx> ■

## Articles R. 4452-19, R. 4453-8 et R. 4453-10 du Code du travail

# Une publication de l'INRS sur les rayonnements optiques et champs électromagnétiques

Le décret n° 2016-1908 du 27 décembre dernier (*"Modernisation de la médecine du travail"*) apporte notamment des modifications dans le suivi individuel des salariés exposés aux rayonnements optiques artificiels (ROA) et aux champs électromagnétiques (CEM).

En outre, concernant ces derniers, le décret n° 2016-1074 du 3 août 2016 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au sujet de ces deux types de nuisances physiques, le numéro hors-série de la revue Hygiène & sécurité du travail sur les *"Rayonnements optiques & électromagnétiques au travail"*, publié par l'INRS en décembre dernier, fait le point des connaissances en matière

de prévention des risques professionnels liés à ces nuisances physiques dans les entreprises. Les rayonnements optiques artificiels sont présents dans de nombreux secteurs d'activité (verrière, métallurgie, sidérurgie,...), mais se retrouvent aujourd'hui partout à travers l'émergence des LED (light-emitting diode). Les sources de champs électromagnétiques, quant à elles, sont également importantes et de plus en plus répandues en milieu professionnel.

Pour les uns comme pour les autres, leurs effets sur la santé sont connus.

Cette publication est un compte rendu, rassemblant quelque trente-quatre articles, du colloque organisé par l'INRS sur ce sujet, les 20, 21 et 22 octobre 2015 à Paris. Elle s'intéresse aussi bien aux rayonnements optiques qu'aux champs électromagnétiques, et s'arti-



cule autour de trois grandes thématiques : les effets sur la santé et la réglementation, l'évaluation et la prévention, ainsi que l'étude de cas concrets.

Ce hors-série d'Hygiène & Sécurité du Travail constitue une référence au service de l'ensemble des préventeurs des SSTI qui sont amenés à prévenir les risques liés aux rayonnements optiques et électromagnétiques en entreprise.

Pour en savoir plus : <http://www.inrs.fr/publications/hst.html> ■